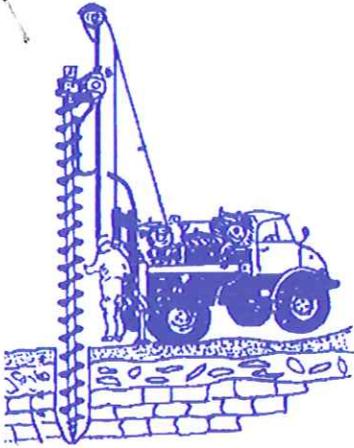


01322X0447

S.A.R.L. BONIFACE

ENTREPRISE DE FORAGE

5, rue Pierre Boileau - 51420 WITRY-LES-REIMS  
Tél. 03.26.97.11.61 - Fax 03.26.97.21.75 - Voit. 06.22.92.65.22  
E-mail : boniface.pascal@wanadoo.fr - Site Internet : www.boniface-sarl.com



**TRAVAUX DE FORAGE  
POUR  
COMPLEMENT D'UN  
PIEZOMETRE OBSTRUÉ**

(PZZ)

à

**Reims**

**Site Goïot**

**Affaire suivie par :**

**VILLE DE REIMS  
Madame ARNOULT**

**TRAVAUX REALISES  
LE  
23 avril 2010**

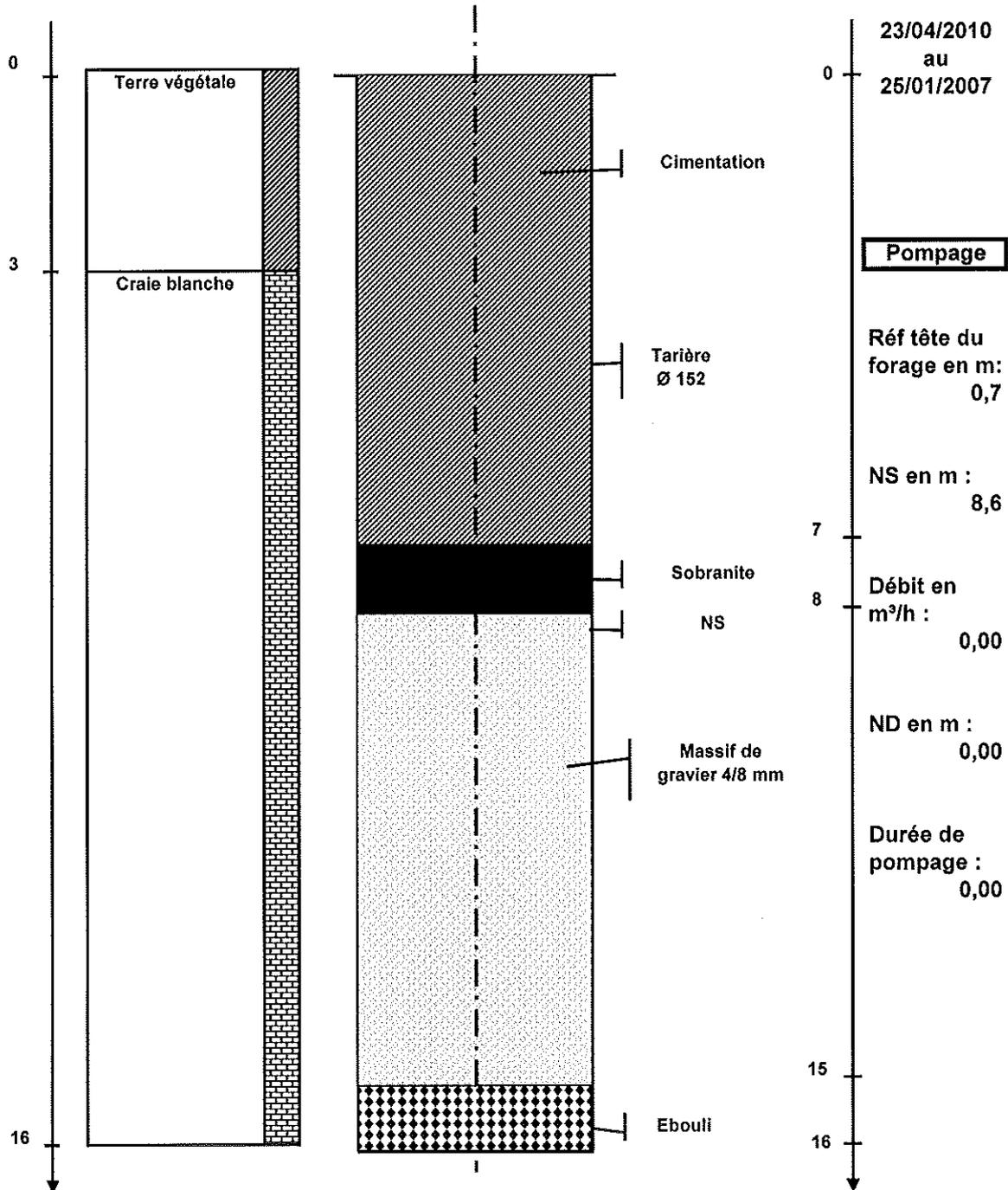
01322XO-147

# RAPPORT DE CHANTIER

Entreprise : Sarl BONIFACE 51420 WITRY LES REIMS	TEL : 03.26.97.11.61
Client : Ville de Reims, Hotel de Ville, 51096 REIMS Cedex	
Date : 23/04/2010	n° DRIRE : 1744/51/10
Affaire suivie par : Madame ARNOULT, Reims Métropole	<b>P22</b>
Type de chantier : Comblement d'un piézomètre existant	
Lieu du chantier : Reims, ancien site GOÏOT	

Le forage obstrué a été débouché de - 8,00 m à - 15,00 m avant comblement

Echelle	Coupe géologique et technique	Forage réalisé du
---------	-------------------------------	-------------------



**DÉCLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL  
DE FOUILLE SI PROFONDEUR SUPÉRIEURE À 10 MÈTRES**

(Article 131 du Code Minier)

**01322X0467**

**Imprimé à renvoyer dûment complété à la :**

**DRIRE Champagne-Ardenne Division Environnement / Sous-Sol**

40 boulevard Anatole France - 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

- 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne dépassant pas 50 m de profondeur
- 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser les 50 m de profondeur

Réservé à l'administration

1764/S1/10

**MAÎTRE D'OUVRAGE** <sup>(1)</sup> Nom, Prénom (ou raison sociale) : VILLE DE REINS - Direct. Dev. Anual  
Adresse : Service Prévention des pollutions et Risques Industriels  
Tél. : Place Max Basseau - 51100 REINS

**MAÎTRE D'OEUVRE** <sup>(2)</sup> Nom, Prénom (ou raison sociale) : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

**ENTREPRENEUR** <sup>(3)</sup> Nom, Prénom (ou raison sociale) : BONIFACE SARL  
Adresse : 5 rue Pierre Boileau - 51120 WITRY LES REINS  
Tél. : 03 26 27 11 61

Nature : puits - forage <sup>(4)</sup> : ..... Nombre : 1

- Objet <sup>(5)</sup> :
- forage de recherche  Indiquer la substance : .....
  - forage d'exploitation  Indiquer la substance : .....
  - forage de reconnaissance  Indiquer la nature (sol, fondations, autres) : .....
  - piézomètre
  - arrosage
  - irrigation
  - eau potable
  - eau industrielle
  - rabattement
  - climatisation
  - autres  Préciser : Comblement

- date d'envoi de la déclaration <sup>(6)</sup> en Préfecture <sup>(7)</sup> : .....

Profondeur prévue de l'ouvrage : 15 ml en Ø 125 mm

**TRAVAUX**

Emplacement : commune (département) : REINS (51)  
Rue et n° (ou lieu-dit) : Sik GOIAT, 41 avenue Hoche  
Référence cadastrale (section et parcelle) : .....  
Date de début des travaux : Avril 10 Durée probable : 1 jour  
(Joindre un extrait de carte à 1/25000 avec localisation du projet)  
- date d'envoi de la déclaration <sup>(6)</sup> pour la rubrique 1.1.1.0 en Préfecture <sup>(7)</sup> : .....

**FORAGE D'EAU**

S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer :

- le nom de la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué : .....
- le débit annuel escompté sur la base des données disponibles : ..... m<sup>3</sup>/an
- date d'envoi de la déclaration <sup>(6)</sup> en Préfecture <sup>(7)</sup> : .....
- (si débit est > à 10 000 m<sup>3</sup>/an et < 200 000 m<sup>3</sup>/an)
- date d'envoi de la demande d'autorisation <sup>(6)</sup> en Préfecture <sup>(8)</sup> : .....
- (si le débit est ≥ à 200 000 m<sup>3</sup>/an)

**AUTRES RUBRIQUES** <sup>(9)</sup> : - date d'envoi de la déclaration ou autorisation <sup>(6)</sup> en Préfecture <sup>(7)</sup> : .....  
- rubriques concernées : .....  
- date de déclaration en mairie : .....

**DIVERS**

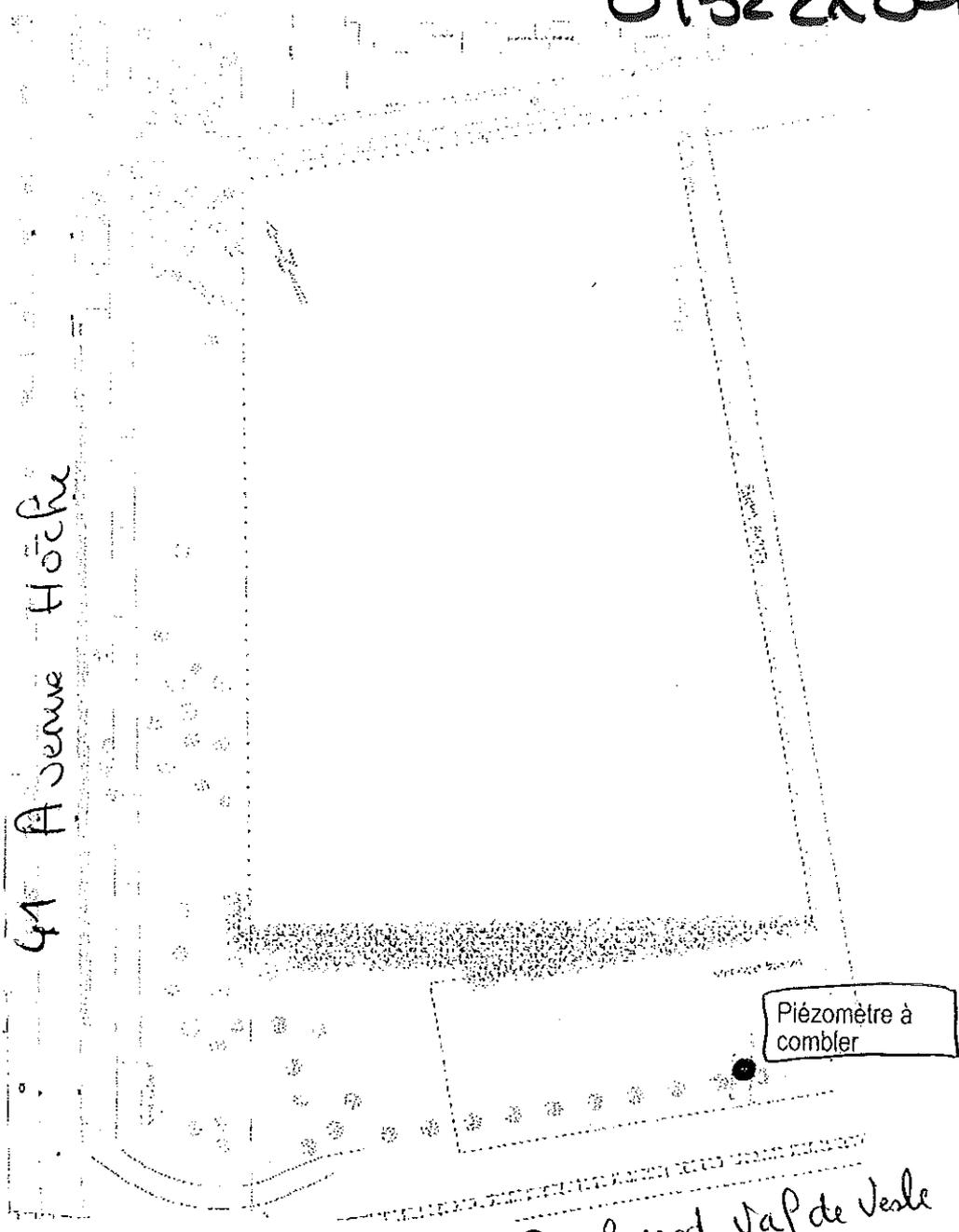
Le déclarant est <sup>(4)</sup> : Maître d'œuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur  
Date et signature

02.06.10

(1) Propriétaire de l'ouvrage.  
(2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux.  
(3) Personne ou société qui réalise les travaux.  
(4) Rayer la mention inutile ou compléter le cas échéant.  
(5) Cocher la case correspondante et compléter éventuellement  
(6) Au titre de l'article L214-1 à L214-6 (ancienne loi sur l'eau du 3 janvier 1992) et de ses décrets d'application n° 93-742 et n° 93-743  
(7) Les déclarations doivent être adressées au Préfet un mois avant le début des travaux.  
(8) La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois.  
(9) Décret n° 93-743 du 29 mars 2003 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n°92-3 du 03/01/1992

N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux

01322X0447



41 Avenue Höche

Boulevard VaP de Vesle